

ECHIQUIER AGRESSOR

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

Sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport de gestion du conseil d'administration	7
rapport sur le gouvernement d'entreprise	12
rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte	14
rapport du commissaire aux comptes	20
comptes annuels	24
bilan	25
actif	25
passif	26
hors-bilan	27
compte de résultat	28
annexes	29
règles & méthodes comptables	29
évolution actif net	33
compléments d'information	34
inventaire	48

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUEUR 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Actions des pays de l'Union européenne;

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I et Partage :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Objectif de gestion

ECHIQUEUR AGRESSOR est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes.

Indicateur de référence

L'indice MSCI EUROPE (ticker Bloomberg MSDEE15N) est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Agressor. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

1. Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

Echiquier AGRESSOR investit tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs européennes.

La gestion d'ECHIQUEUR AGRESSOR s'appuie d'abord :

- sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- les aspects environnementaux et sociaux

- l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur une analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

- ensuite, sur des opérations de trading sur valeurs permettant de profiter de mouvements de marchés à court terme. En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

ECHQUIER AGRESSOR peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en titres obligataires réputés « investment grade ».

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens en parts ou actions de fonds d'investissements à vocation générale dans la limite de 10 %.

ECHQUIER AGRESSOR peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et exceptionnellement à des opérations de couverture du risque de change.

2. Les actifs (hors dérivés)

A/ Les actions :

ECHQUIER AGRESSOR est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes et 10% maximum en actions non européennes. Le compartiment est exposé à hauteur de 100 % maximum au risque actions. Il est précisé qu'il est investi en permanence à hauteur de 75% en actions

Le compartiment est exposé tant en petites et moyennes capitalisations européennes qu'en grandes capitalisations européennes.

La sélection rigoureuse des valeurs et les opérations de trading ne répondent à aucun objectif d'allocations sectorielles ou géographiques en dehors des contraintes ci-dessus mentionnées.

B/ Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

4. Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et exceptionnellement contre le risque de change.

- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices

- options sur titres et sur indices

- options de change et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

5. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

6. Dépôts

Néant

7. Emprunts d'espèces

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, il peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions

ECHIQUEUR AGRESSOR est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux

ECHIQUEUR AGRESSOR est exposé à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit

Le compartiment est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 25 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés

- Action A : Tous souscripteurs
- Action G : Réserve à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réserve aux investisseurs institutionnels
- Action P : Tous souscripteurs, action de partage

Profil de l'investisseur type

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel OPCVM, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUEUR AGRESSOR peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHIQUEUR AGRESSOR peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUEUR AGRESSOR dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris
- Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 31 octobre 1991.
- Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.
- Date de création du compartiment : 29 novembre 1991.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Année très favorable pour les marchés actions et pour le fonds Echiquier Agressor dont le performance est néanmoins inférieure à son indice de référence (+21.3% pour la part I contre +26.1% pour le MSCI Europe NR en 2019).

Malgré l'intensification des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine tout au long de l'année 2019 les marchés ont connu une performance exceptionnelle grâce notamment au soutien toujours plus important des banques centrales. La réserve fédérale américaine est en effet passée d'une politique restrictive (hausse des taux directeurs) prévu en 2019 à trois baisses effectives. Cette baisse généralisée du taux d'actualisation a entraîné une revalorisation mécanique des actifs à duration longue au détriments des valeurs cycliques auxquelles Echiquier Agressor est exposé.

Sur l'ensemble de l'année 2019 les 3 valeurs ayant le plus fortement contribué à la performance du fonds sont ALTRAN, SPIE et SOPRA. Les 3 valeurs avec la plus forte contribution négative sont TULLOW OIL, EUROPCAR et EDF.

Echiquier Agressor reste fidèle à sa philosophie d'investissement et maintient son positionnement contrariant et opportuniste. Outre la performance absolue, le fonds vise à maximiser la décorrélation de la performance des principaux indices boursiers.

Principaux mouvements

PRUDENTIAL	Vente
MAERSK B	Vente
EASYJET	Vente
PRUDENTIAL	Vente
LLOYDS BANKING	Vente

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

Agressor	FR0010321802	18.85%
Agressor- Part G	FR0010581702	20.09%
Agressor- Part I	FR0011188150	21.27%
Agressor- Part Partage	FR0011435197	19.32%

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Politique ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle

des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Rémunération

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)*

- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)*

- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- > Rapport du conseil d'administration
- > Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- > Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;
- rémunération des membres du Conseil d'administration ;
- fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;
- conventions réglementées ;
- proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;
- date et lieu de la réunion ;
- projet d'ordre du jour ;
- projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses.
- Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;
- Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHQUIER VALUE EURO, ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHQUIER QME, ECHQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHQUIER VALUE EURO, ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHQUIER QME, ECHQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHQUIER COURT TERME par le compartiment ECHQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHQUIER ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
- > Point Gestion ;
- > Dispositif de contrôle ;
- > Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
- > Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
- > Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- > Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
- > Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHQUIER PRIME par le compartiment ECHQUIER QME de la SICAV ECHQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- > Rapport du conseil d'administration
- > Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- > Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**Choix des modalités d'exercice de la direction generale**

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**NOM : Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : Maroussia Ermeneux

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : Didier RIGAUT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : Bruno Prigent

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

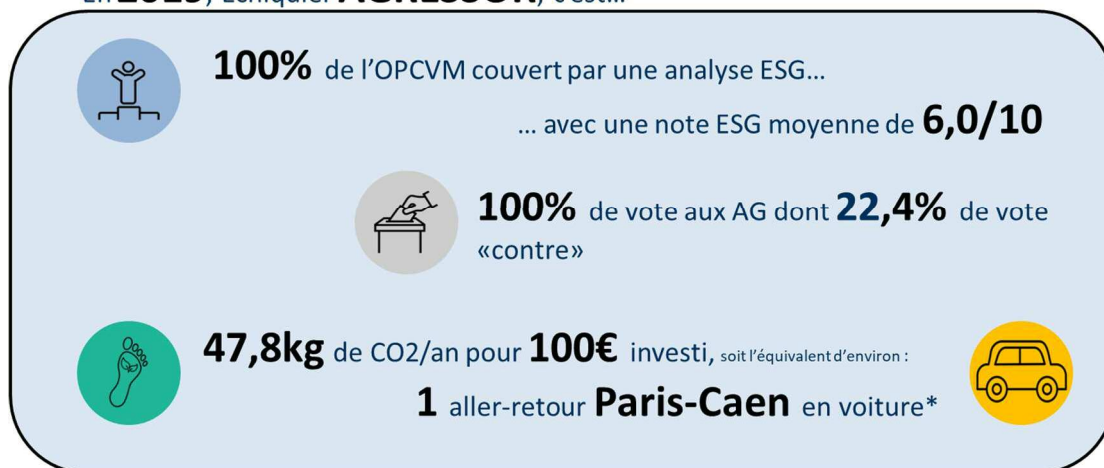
DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier Agressor dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

En **2019**, Echiquier **AGRESSOR**, c'est...



*Voiture à essence, étiquette énergie B (Peugeot 108 par exemple)
Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier Agressor sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• **Méthodologie et résultats**

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de **96,7%**. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l'Echiquier et de MSCI ESG Research. L'indice de référence utilisé est le MSCI EUROPE Net Return.

Les résultats pour Echiquier Agressor sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	100%	6,0/10	6,0/10	5,0/10	6,6/10
31/12/2018	86%	6,4/10	6,5/10	6,1/10	6,7/10
31/12/2017	85%	6,5/10	6,3/10	6,5/10	6,6/10

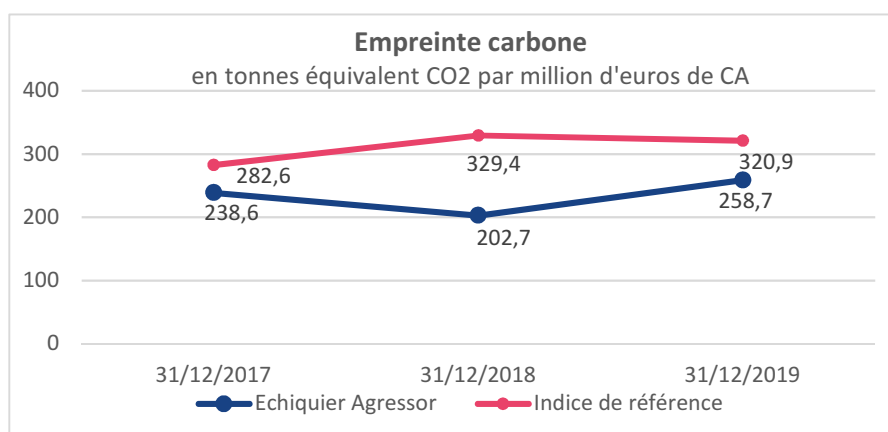
Source : La Financière de l'Echiquier

B. Empreintes carbone

Il s'agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- **Les émissions directes** correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments...).
 - **Les émissions indirectes** correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique.
- **Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA)** : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne **une mesure de l'intensité carbone** permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros de CA} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$

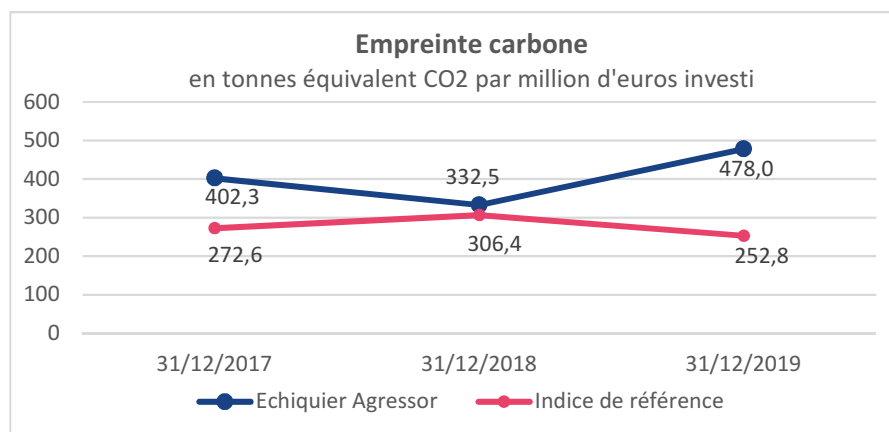


Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

- Empreinte carbone par million d'euros investi : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de **mesurer les émissions dont ils sont « responsables »** au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros investi} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des encours des titres détenus en millions d'euros}}$$



Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Quel que soit la méthode employée, l'empreinte carbone d'Echiquier Agressor est **en hausse** au cours de l'année 2019. Celle-ci s'explique par l'entrée en portefeuille d'émetteur très carbonés à l'image **DRAX, IMERYS, ELKEM, COVESTRO** et **EDF** faisant parti des 5 principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds.

- Analyse sectorielle : Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	8,7%	9,7%	86,9	89,0	-0,4%	0,1%	-0,3%
Conso. de base	4,6%	14,0%	216,7	197,7	-2,4%	-0,2%	-2,6%
Energie	1,3%	7,9%	659,9	549,7	9,7%	-0,4%	9,3%
Finance	11,8%	18,1%	108,6	12,9	-16,3%	-1,2%	-17,5%
Santé	8,5%	13,9%	67,9	70,1	-1,1%	0,0%	-1,1%
Industrie	26,2%	13,9%	57,1	158,8	10,3%	10,9%	21,2%
Technologies	2,6%	6,0%	15,5	62,6	-0,3%	0,3%	0,0%
Matériaux	15,5%	7,4%	550,1	1 064,1	-21,1%	29,8%	8,7%
Immobilier	0,0%	1,5%	0,0	74,6	-0,2%	0,0%	-0,2%
Télécom	14,1%	4,4%	49,8	51,4	4,3%	0,1%	4,4%
Serv. aux collectivités	6,7%	4,2%	922,0	1 245,0	-13,6%	10,9%	-2,7%
TOTAL	100%	100%	258,7	320,9	-31,2%	50,2%	19,2%

Source : Trucost
Données au 31/12/2019
*Int. Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier Agressor était environ **20% moins intense en carbone que son indice de référence.**

Les deux éléments qui ont eu l'**effet positif le plus important** sont :

- La surpondération et la sélection de titres au sein du secteur de l'industrie (secteur peu émetteur de CO2)
- La sous-pondération sur le secteur de l'énergie (secteur très émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'**effet négatif le plus important** sont :

- La sous-pondération du secteur financier (secteur peu émetteur de CO2)
- La surpondération sur le secteur des services aux collectivités (secteur très émetteur de CO2)

- Principaux contributeurs : Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier Agressor.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq CO2)	% de l'empreinte carbone totale du fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Drax	99 170,0	31,7%	1 061,3	-26,0%	CDP
2	Imerys	38 012,4	12,2%	426,0	-11,2%	CDP
3	Elkem	37 157,9	11,9%	1 207,3	-9,6%	ENV
4	Covestro	24 074,2	7,7%	582,6	-4,4%	ENV
5	EDF	20 886,5	6,7%	567,9	-3,7%	CDP
6	ThyssenKrupp	18 386,3	5,9%	153,1	4,5%	ENV
7	Elior	9 427,3	3,0%	90,2	6,2%	TC
8	Aryzta	8 806,1	2,8%	205,1	0,8%	CDP
9	Tullow Oil	8 406,8	2,7%	659,9	-1,7%	CDP
10	Balfour Beatty	7 572,3	2,4%	87,2	5,2%	CDP

Légende : CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project - ENV : valeur extraite du rapport RSE - TC : estimation Trucost

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, que sont : **DRAX, IMERYS et ELKEM** sont responsables de **56% de l'empreinte carbone du fonds.**

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier Agressor	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	5,6%	26,2%
% GWh venant de sources alternatives	76,6%	22,0%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	17,8%	51,8%
% GWh venant du charbon	13,6%	18,0%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	1,3%	9,0%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	1,0%	2,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,0%	0,9%
"Actifs échoués" / Stranded assets (extraction)		
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	1 383,7	4 430,1

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Le fonds Echiquier Agressor est exposé à ces deux secteurs au travers des sociétés **DRAX**, **EDF**, **MAERSK DRILLING**, et **TULLOW OIL** mais reste cependant mieux positionné que son indice de référence.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. Risques physiques

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons, quand cela nous semble pertinent, les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier Agressor étant principalement investi dans des entreprises européennes, le risque physique est modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif

Au sein du portefeuille d'Echiquier Agressor, **EDF** est un bon exemple de société qui devient de plus en plus mature sur le sujet du risque physique. L'impact du changement climatique n'est pas chiffré, mais plusieurs documents font référence à l'impact financier potentiel sur la société.

• **Intégration des résultats de l'analyse**

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Dans certains cas, ils peuvent même être déterminants pour l'investissement ou le désinvestissement dans une valeur.

Pour Echiquier Agressor, l'investissement dans **DRAX** a en partie été motivé par l'attrait du changement de modèle économique à savoir la conversion des centrales thermiques au charbon en centrales biomasse.

• **Dialogue actionnarial**

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

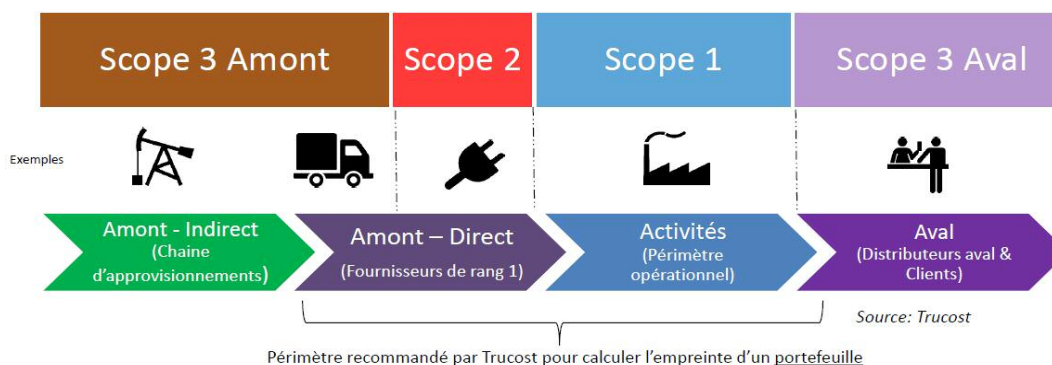
- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable [Source AFG] : L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :



Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇒ $\text{Tonnes de CO}_2 \text{ d'un gaz} = \text{Quantité du gaz} \times \text{Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)}$

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » [Source Trucost] : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇒ Emissions Carbone détenues **par titre** = $\frac{\text{Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO}_2 \times \text{Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros}}{\text{Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros}}$

⇒ Emissions carbone détenues **dans le portefeuille** = $\text{Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO}_2$

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets [Source Novethic] : Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

SICAV ECHIQUEUR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL
VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ECHIQUEUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



SICAV ECHIQUEUR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.



SICAV ECHIQUIER

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



SICAV ECHIQUEUR

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

<p><i>Document authentifié par signature électronique</i> Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM</p>

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	676 607 701,34	711 408 570,26
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	676 607 701,34	707 081 567,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	4 327 002,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	1 235 137,98	3 481 345,85
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 235 137,98	3 481 345,85
Comptes financiers	4 574 582,77	6 713 718,52
Liquidités	4 574 582,77	6 713 718,52
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	682 417 422,09	721 603 634,63

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	653 792 242,96	699 832 183,47
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 591 069,70	25 781 050,47
• Résultat de l'exercice	2 418 236,15	-5 282 529,68
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	681 801 548,81	720 330 704,26
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	615 873,28	1 272 930,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	615 873,28	1 272 930,37
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	682 417 422,09	721 603 634,63

HORS-bilan

31.12.2019

31.12.2018

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 012,74	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	18 596 277,13	18 672 335,40
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	5 070,55
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	18 602 289,87	18 677 405,95
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-47 142,73	-175 942,11
• Autres charges financières	-6 122,81	-10 711,73
Total (II)	-53 265,54	-186 653,84
Résultat sur opérations financières (I - II)	18 549 024,33	18 490 752,11
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-16 009 030,09	-24 003 902,46
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 539 994,24	-5 513 150,35
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-121 758,09	230 620,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 418 236,15	-5 282 529,68

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :
 - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
 - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
 - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
 - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
 - Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
 - Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
 - Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
 - Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
 - Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
 - Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- ### B - Modalités pratiques
- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- France : extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Frais de gestion financière	Actif net	Action A 2,392 % TTC max Action G 1,35% TTC max Action I 1,00% TTC max Action P 2,00% TTC max
Frais administratifs gestion externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions uniquement

Commission de surperformance	Actif net	Actions A, G et I Néant Action P 20% TTC maximum de la surperformance au- delà de l'indice MSCI EUROPE, calculé dividendes réinvestis.
------------------------------	-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Modalité de calcul de la commission de sur performance pour la part Aggressor Partage

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 20% TTC de la performance au-delà de l'indice.
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 20% T.T.C. de la sur performance du FCP par rapport à l'indice MSCI EUROPE calculé dividendes réinvestis. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

- Le calcul de la surperformance sera effectué pour la première fois à compter du jour de lancement de la part Echiquier Aggressor

Partage, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.

- Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvert du

mois de décembre de chaque année. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM, à l'exception

du premier exercice de la part Echiquier Aggressor Partage pour laquelle la période de référence sera comprise entre la date de création

de la part et la date de fin d'exercice. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est

supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables

suyvants. En cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées

est versée à la société de gestion.

Devise de comptabilité

Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

armes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I et Partage :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.



2 évolutionactif net

Devise	31.12.2019	31.12.2018
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	720 330 704,26	1 260 203 055,22
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	99 335 980,58	127 849 906,77
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-263 319 075,89	-406 958 395,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	88 922 766,37	95 275 637,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 945 857,02	-60 904 388,16
Plus-values réalisées sur contrats financiers	9 027 562,59	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-7 147 663,00	-
Frais de transaction	-6 502 875,52	-6 836 563,03
Différences de change	13 421 476,13	3 766 193,63
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	82 138 536,07	-286 551 591,87
- Différence d'estimation exercice N	-86 408 814,14	-168 547 350,21
- Différence d'estimation exercice N-1	-168 547 350,21	118 004 241,66
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 539 994,24	-5 513 150,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	681 801 548,81	720 330 704,26

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 574 582,77
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 574 582,77	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	176 280 750,40	47 602 001,39	16 509 822,81	16 325 826,74
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 235 137,98
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	990 000,00
Souscription à recevoir	245 137,98
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	615 873,28
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	339 481,27
RACHAT à payer	276 392,01
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321802	32 208,958	56 042 282,37	133 468,229	229 469 923,17
Action I / FR0011188150	23 892,133	40 424 975,82	16 192,08	27 516 970,08
Action G / FR0010581702	1 509,814	2 590 153,08	3 301,278	5 632 796,01
Action P / FR0011435197	214,556	278 569,31	555,969	699 386,63
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		109,06		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		109,06		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321802		-		-
Action I / FR0011188150		-		-
Action G / FR0010581702		-		-
Action P / FR0011435197		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
-------------------------------------------------------------------------------	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010321802	2,39
-------------------------	------

Action I / FR0011188150	0,37
-------------------------	------

Action G / FR0010581702	1,35
-------------------------	------

Action P / FR0011435197	2,00
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
----------------------------------------------------------------------------------	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010321802	-
-------------------------	---

Action I / FR0011188150	-
-------------------------	---

Action G / FR0010581702	-
-------------------------	---

Action P / FR0011435197	337,66
-------------------------	--------

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
----------------------------------------	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 418 236,15	-5 282 529,68
Total	2 418 236,15	-5 282 529,68

Action A / FR0010321802	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 265 125,30	-5 685 510,80
Total	1 265 125,30	-5 685 510,80
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188150	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	934 319,28	337 266,49
Total	934 319,28	337 266,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010581702	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	202 357,57	75 579,87
Total	202 357,57	75 579,87
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action P / FR0011435197	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 434,00	-9 865,24
Total	16 434,00	-9 865,24
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	25 591 069,70	25 781 050,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	25 591 069,70	25 781 050,47

Action A / FR0010321802	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	23 178 677,43	24 162 198,13
Total	23 178 677,43	24 162 198,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188150	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 664 642,96	915 745,58
Total	1 664 642,96	915 745,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581702	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	640 306,06	603 533,53
Total	640 306,06	603 533,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P / FR0011435197	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	107 443,26	99 573,23
Total	107 443,26	99 573,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 29 novembre 1991.

Devise					
EUR	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	681 801 548,81	720 330 704,26	1 260 203 055,22	1 325 075 385,60	1 687 725 365,34

Action A / FR0010321802	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	337 679,774	438 939,045	550 850,777	628 752,612	750 004,068
Valeur liquidative	1 827,05	1 537,31	2 043,24	1 870,29	1 856,15
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	72,38	42,09	430,69	32,76	200,83

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188150	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	25 520,472	17 820,419	45 693,655	78 623,67	160 804,567
Valeur liquidative	1 756,54	1 448,46	1 891,43	1 696,39	1 654,31
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	101,83	70,31	432,22	57,61	208,88

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0010581702	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	9 586,345	11 377,809	22 515,555	6 932,317	15 055,934
Valeur liquidative	1 788,41	1 489,19	1 958,64	1 774,3	1 742,71
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	87,90	59,68	430,65	48,40	203,30

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P / FR0011435197	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	2 143,718	2 485,131	2 796,853	2 540,519	2 494,343
Valeur liquidative	1 337,96	1 121,32	1 484,45	1 355,32	1 339,8
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	57,78	36,09	314,66	28,76	146,64

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00BF0L3536	AIB GROUP PLC	PROPRE	10 000 000,00	31 060 000,00	EUR	4,56
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	250 000,00	18 177 500,00	EUR	2,67
ES0105022000	APPLUS SERVICES	PROPRE	1 000 000,00	11 400 000,00	EUR	1,67
CH0043238366	ARYZTA	PROPRE	12 000 000,00	11 942 165,48	CHF	1,75
GB0000961622	BALFOUR BEATTY	PROPRE	7 600 000,00	23 439 797,06	GBP	3,44
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	2 900 000,00	28 391 000,00	EUR	4,16
GB00BD3VFW73	CONATEC GROUP PLC	PROPRE	13 000 000,00	30 438 912,16	GBP	4,46
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	500 000,00	20 725 000,00	EUR	3,04
CH0012138530	CREDIT SUISSE GROUP AG-NOM	PROPRE	1 200 000,00	14 464 147,75	CHF	2,12
FR0000121725	DASSAULT AVIATION	PROPRE	13 020,00	15 233 400,00	EUR	2,23
GB00B1VNSX38	DRAX GROUP PLC	PROPRE	7 500 000,00	27 785 971,33	GBP	4,08
DK0061135753	DRILLING COMPANY OF 1972 AS	PROPRE	280 000,00	16 509 822,81	DKK	2,42
CH0023405456	DUFREY AG REG	PROPRE	240 000,00	21 195 688,16	CHF	3,11
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	1 600 000,00	15 884 800,00	EUR	2,33
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	2 700 000,00	35 370 000,00	EUR	5,19
NO0010816093	ELKEM ASA	PROPRE	6 500 000,00	16 325 826,74	NOK	2,39
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	350 000,00	21 350 000,00	EUR	3,13
FR0012789949	EUROPCAR MOBILITY GROUP SA	PROPRE	5 400 000,00	23 403 600,00	EUR	3,43
FR0000064164	EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	PROPRE	53 700,00	6 175 500,00	EUR	0,91
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	500 000,00	25 090 000,00	EUR	3,68
GB00B2QPKJ12	FRESNILLO PLC-W/I	PROPRE	3 200 000,00	24 171 317,33	GBP	3,55
FR0004035913	ILIAD	PROPRE	300 000,00	34 665 000,00	EUR	5,08
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	400 000,00	15 072 000,00	EUR	2,21
FR0000130213	LAGARDERE	PROPRE	1 000 000,00	19 430 000,00	EUR	2,85
FR0010451203	REXEL	PROPRE	1 100 000,00	13 029 500,00	EUR	1,91

ECHIQUIER AGRESSOR

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000031684	ROTHSCHILD AND CO SCA	PROPRE	400 000,00	10 240 000,00	EUR	1,50
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	120 000,00	17 220 000,00	EUR	2,53
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	1 800 000,00	32 688 000,00	EUR	4,79
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	2 100 000,00	25 284 000,00	EUR	3,71
GB0001500809	TULLOW OIL PLC	PROPRE	11 000 000,00	8 306 294,61	GBP	1,22
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	22 000 000,00	38 094 743,67	GBP	5,59
GB0009465807	WEIR GROUP	PROPRE	1 350 000,00	24 043 714,24	GBP	3,53
Total Action				676 607 701,34		99,24
Total Valeurs mobilières				676 607 701,34		99,24
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-276 392,01	EUR	-0,04
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	4 574 582,77	EUR	0,67
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	245 137,98	EUR	0,04
Total BANQUE OU ATTENTE				4 543 328,74		0,67
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-324 420,45	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-5 090,41	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-8 372,15	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 260,60	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-337,66	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-339 481,27		-0,05
Total Liquidités				4 203 847,47		0,62
Coupons						
Action						
GB00BH4EUR39	VODAFONE GROUP	ACHLIG	22 000 000,00	990 000,00	EUR	0,15
Total Action				990 000,00		0,15
Total Coupons				990 000,00		0,15
Total ECHIQUIER AGRESSOR				681 801 548,81		100,00